



Envoyé en préfecture le 04/04/2025  
Reçu en préfecture le 04/04/2025  
Publié le 04/04/2025  
ID : 060-216000075-20250404-2025\_25-DE

S'LO

**COMMUNE D'AGNETZ  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

DÉLIBÉRATION : N° 2025-25

OBJET : Approbation du budget primitif 2025\_

DATE DE CONVOCATION : 19 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION: 19 mars 2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s’est réuni dans la salle du conseil municipal, après convocation de Mme Stéphanie ANSART, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes Stéphanie ANSART, Catherine BULTIES, Aurélie CARPENTIER REPIR, Brigitte DUCHESNE, Claire JOLY CONDETTE, Amélie GIRARD, Béatrice LACROIX DESESSART, Marie-Françoise MARECHAL, Cynthia MOREIRA, MM Emmanuel BERNADICOU, Bruno EVRARD, Daniel MASSE, Jérôme PAGNIER, Thierry PILLON, Jean-Pierre ROUSSELLE.

**Absents avec procuration :**

Mme Audrey BEAUFILS donne procuration à Bruno EVRARD  
Mme Elisa LIVETY donne procuration à Brigitte DUCHESNE  
M Stéphane DUSERRE donne procuration à Claire JOLY CONDETTE  
Mme Christine FELI donne procuration à Béatrice LACROIX DESESSART  
Mme Valérie HEBERT donne procuration à Jean-Pierre ROUSSELLE  
M Benoit MENARD donne procuration à Aurélie CARPENTIER REPIR  
M William VINAND donne procuration à Amélie GIRARD

Absent :

M. Bastien VAILLANT

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 22

Avant examen de la question par le conseil municipal, Madame le maire vérifie les conditions du quorum : 15 présents – 8 absents – 22 votants.

Elle constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l’examen de la question.

Après présentation du budget primitif 2025 lors de la réunion de la commission des Finances du 10 mars 2025, il est proposé au conseil municipal de voter le budget communal pour l’année 2025 comme suit :



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 060-216000075-20250404-2025\_25-DE

S'LO

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 3 294 736.00 €

Recettes : 3 044 736.00 €

Excédent reporté : 250 000.00 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 1 577 112.40 €

Recettes : 1 344 551.10 €

Excédent reporté : 232 561.30 €

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ AU SCRUTIN ORDINAIRE 20 VOIX « POUR », 1  
« ASTENTION » ET 0 VOIX « CONTRE »

**Le Conseil Municipal,**

décide de voter le budget communal pour l'année 2025 comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 3 294 736.00 €

Recettes : 3 044 736.00 €

Excédent reporté : 250 000.00 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 1 577 112.40 €

Recettes : 1 344 551.10 €

Excédent reporté : 232 561.30 €

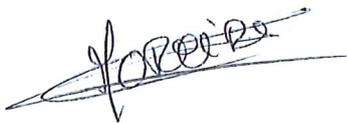
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 ou sur l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le 03 avril 2025

Cynthia MOREIRA  
Secrétaire de séance



Stéphanie ANSART  
Maire

